



Alliénation de biens de mes enfants.

Par **chris37150**, le **29/01/2013** à **15:16**

Madame, Monsieur, suite au décès de la mère de mes enfants mineurs, la famille de celle-ci à complètement vidé son logement (nous étions divorcés). Malgré une décision du Juge des Tutelles des Mineurs m'autorisant à récupérer le contenu du logement, la famille de mon ex-épouse à tout emporté y compris les jouets, vêtements, bijoux des enfants.

Quel est mon recours si il y en a un.

Merci